

15. Loto Canada a-t-il versé une certaine somme à la General Instruments en raison de la rupture de son contrat d'achat d'ordinateurs, de terminaux, de programmes et d'autre équipement destinés à Loto Select et, dans l'affirmative, combien?

16. Des rencontres ont-elles eu lieu entre Loto Canada ou le gouvernement et la General Instruments afin de résilier le contrat conclu entre Loto Canada et la General Instruments et, dans l'affirmative, a) dans quelle ville et quand, b) quelles personnes représentaient Loto Canada à chaque réunion, c) quelle somme Loto Canada a-t-elle versée pour défrayer les déplacements, le logement, les repas et toutes les autres dépenses de ses représentants?

17. Loto Canada ou le gouvernement ont-ils fait appel à une personne, une association ou une société pour représenter Loto Canada auprès de la General Instruments et, dans l'affirmative, a) quel est leur nom et quand ont-elles commencé à participer aux négociations, b) combien ont-elles touché?

18. Loto Canada s'est-il départi de certains articles, biens, produits ou services acquis pour Loto Select en les vendant à la Corporation de disposition des biens de la Couronne et, dans l'affirmative, a) lesquels, b) combien Loto Canada a-t-il payé chacun d'entre eux, c) pour chaque élément, combien la Corporation a-t-elle payé à Loto Canada, d) la Corporation a-t-elle vendu certains de ces éléments et, dans l'affirmative, à quel prix?

19. Certains des baux signés par Loto Canada en vue de monter un système de loterie informatisé seraient-ils encore en vigueur et, dans l'affirmative, a) quels sont les coûts de location de tous ces immeubles, des services ou des articles en cause, b) la Loto Canada est-elle en train de résilier tous ces baux?

20. Avant de signer un contrat avec la General Instruments, Loto Canada ou le gouvernement savaient-ils que la General Instruments ou ses filiales étaient obligées de renégocier le contrat de loterie informatisé avec l'Agence de loterie du Maryland, suite aux profits excessifs réalisés lors de l'entretien de cette loterie?

(Document déposé.)

● (1510)

[Traduction]

M. l'Orateur: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Plaît-il à la Chambre que les questions n^{os} 325 et 326 soient transformées en ordres de dépôt de documents, si les documents sont déposés sur-le-champ?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

Demandes de documents

[Français]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, l'avis de motion n^o 20 portant production de documents est acceptable au gouvernement, sujet aux réserves quant aux documents confidentiels et à l'autorisation des autorités gouvernementales en cause.

Je demande, monsieur le président, que les autres avis de motions portant production de documents soient réservés.

[Traduction]

SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE (QUÉBEC)—LA RÉINSTALLATION DU CENTRE DE RECHERCHE SUR LES PÊCHES

Motion n^o 20—**M. Herbert:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les procès-verbaux des réunions, documents, télégrammes et lettres ayant trait à l'étude faite sur la réinstallation du Centre de recherche sur les pêches à Sainte-Anne-de-Bellevue (Qué.).

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur: Les autres avis de motion portant production de documents sont-ils reportés?

M. Herbert: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement, comme je vous en ai avisé. Il s'agit peut-être également d'une question de privilège. Je veux parler de la production de documents du 31 octobre, quand le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Kilgour) a dit que le gouvernement acceptait ma motion n^o 29 portant production de documents. A la page 811 du *hansard*, Votre Honneur mettait la motion en délibération et déclarait qu'elle avait été adoptée et agréée par la Chambre. Une semaine plus tard, le 7 novembre, je signalais à la Chambre que je n'avais pas eu accès à ces documents. De fait, le secrétaire parlementaire ne les avait pas déposés, comme je présumais qu'il le ferait.

A la suite de mon intervention du 7 novembre, le secrétaire parlementaire a eu l'amabilité de me faire savoir qu'il avait éprouvé des difficultés. Ces difficultés tenaient au fait que les documents demandés avaient été envoyés au service de traduction.

J'invoque le Règlement à propos de deux choses, monsieur l'Orateur. Tout d'abord, la motion n^o 29 se lit comme il suit:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les règlements et directives relatifs à la publication d'appels d'offres du ministère des Travaux publics, y compris les renvois aux montants et formes des dépôts pouvant accompagner ces offres.

J'ai été quelque peu surpris d'apprendre qu'il fallait traduire ces documents. Je n'ai pas demandé s'il fallait les traduire du français vers l'anglais ou vice versa.

Je reviendrai un peu plus tard là-dessus, lorsque j'aurai découvert comment il se fait que ces documents n'étaient pas disponibles dans les deux langues officielles, puisqu'ils sont certes du domaine public. Ce qui importe davantage maintenant, c'est que trois semaines environ plus tard, le gouvernement n'a toujours pas déposé ces documents. A mon avis, les gens qui lisent le *hansard* et qui ont communiqué avec moi s'imaginent probablement que j'ai déjà les documents en ma possession.